

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENAZET (2°AD), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, LAVIGNE, MACARY, MERIC, PUJOL M. PUJOL N.

MM. EYCHENNE (1° ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BLANDINIERES, BONNEFONT, DOUMENC, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes DANDINE (4°ADJ), GOURMANDIN.

MM. FABRY, LAGARDE.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2019.

Compte tenu de la non-transmission du compte rendu avant la séance, Madame Le Maire indique que ce point est ajourné et sera remis lors de la prochaine séance.

II/ Vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie Avenue de la Gare.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de vendre le bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie, Avenue de la Gare, cadastré Section C, N°773.

Madame Le Maire présente l'offre reçue en Mairie pour un montant de 165 000.00 Euro.

Madame Le Maire indique que cette offre a été faite conjointement par :

- M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
- M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
- Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.

Madame Le Maire indique que cette offre est conforme à l'estimation faite par le service des Domaines en date du 10 juillet 2018.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte, pour la vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, l'offre conjointe faite par :
 - o M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
 - o M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
 - o Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.
- Dit que la vente s'effectuera au prix de 165 000.00 Euro.
- Dit que les frais engagés à l'occasion de cette vente seront à la charge des acquéreurs.
- Dit que le service des domaines a été consulté en date du 10 juillet 2018.
- Dit que l'Office notarial en charge de la rédaction des actes sera : SELARL Fieuzet / De Laval / Patino, Avenue Jean Bénazet, à Varilhes.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

III/ Demande de subventions 2019 d'associations.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2019 de la Commune, il a été attribué une enveloppe globale d'un montant de 64 000.00 Euro à l'article 6574, pour l'octroi de subventions aux associations pour l'année 2019.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a maintenant lieu de répartir cette somme en fonction des demandes de subventions déposées par les différentes associations.

Madame Le Maire présente les dossiers déposés et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les attributions.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations listées ci-dessous :
 - o Boule Amicale Varilhoise : 600.00 Euro.
 - o ACCA Varilhes : 430.00 Euro.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

IV/ Proposition de création d'un poste administratif en CDD pour un surcroît d'activités.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'en raison d'un surcroît d'activités au sein des services administratifs, il y a lieu de créer un Contrat à Durée Déterminée, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Madame Le Maire indique que compte tenu de la masse de travail supplémentaire à traiter le Contrat à Durée Déterminée sera conclu pour une durée de 4 mois et pourra être prolongé jusqu'à 6 mois.

Madame Le Maire propose la base de rémunération suivante pour ce CDD : 1^{er} échelon du Grade de Rédacteur.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de créer un poste d'emploi contractuel à durée déterminée, à temps complet, en raison d'un surcroît d'activités au sein des services administratifs.
- Dit que l'indice de rémunération retenu sera celui d'un Rédacteur, 1^{er} échelon.
- Dit que ce poste sera à pouvoir au plus tôt au 1^{er} juillet 2019.
- Dit que ce contrat sera conclu pour une durée de 4 mois et pourra être prolongé jusqu'à 6 mois compte tenu de la masse de travail à effectuer.
- Autorise Madame Le Maire à signer le contrat de travail.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce travail.

V/ Demandes de dérogations scolaires pour la rentrée 2019/2020.

En l'absence excusée de Nadine Dandine, Madame Le Maire donne la parole à Nathalie Pujol pour la présentation des dossiers de demandes de dérogations scolaires qui ont été traités en commission de dérogation en date du 23 mai, en présence des deux directrices des écoles.

L'Assemblée valide les propositions faites par la commission.

VI/ Augmentation du fonds de caisse de la régie de recettes de la piscine.

Madame Le Maire précise à l'Assemblée que pour débiter la saison de la piscine municipale, ouverte pendant l'été, la Régie Municipale de recettes est dotée d'un fonds de caisse de 100.00 Euro.

L'ouverture de la piscine ayant lieu le week-end, ce fonds de caisse s'avère insuffisant.

Madame Le Maire propose donc de fixer le montant du fonds de caisse de la Régie de recettes de la piscine municipale à 150.00 Euro à compter de 2019.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'augmenter le fonds de caisse de la Régie Municipale de recettes et fixe le nouveau montant de ce fonds de caisse à 150.00 Euro.
- Autorise Madame Le Maire à mettre en œuvre cette décision à compter de 2019.

VII/ Modification de la délibération pour le prêt de la Régie Municipale des Eaux.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux réalisés par la Régie Municipale des Eaux, Avenue du Général De Gaulle, Avenue de Foix et les travaux d'investissement prévus pour 2019.

Ces travaux concernent la réhabilitation du réseau d'eau potable.

Madame Le Maire indique que pour financer ces travaux il est nécessaire de recourir à un emprunt et après consultation de plusieurs organismes bancaires, il s'est avéré que la Caisse d'Epargne a réalisé l'offre la mieux « disante ».

Madame Le Maire rappelle les conditions de l'offre faite par la Caisse d'Epargne :

- Montant du prêt : 200 000.00 Euro.
- Durée d'amortissement : 15 ans.
- Taux fixe : 1.65%.
- Remboursement : trimestriel.
- Amortissement : progressif.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne aux conditions citées ci-dessus par Madame Le Maire, soit :
 - o Montant du prêt : 200 000.00 Euro.
 - o Durée d'amortissement : 15 ans.
 - o Taux fixe : 1.65%.
 - o Remboursement : trimestriel.
 - o Amortissement : progressif.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier de contrat de prêt.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 11 décembre 2018 qui concernait le prêt de 150 000.00 Euro, auprès de la Caisse d'Epargne mais non réalisé à ce jour, qui apparaissait en restes à réaliser sur le budget primitif 2019 de la Régie Municipale des Eaux et dont le montant a été augmenté compte tenu des nouveaux investissements pour l'année 2019.

VIII/ Virement de crédit sur le budget primitif 2019 de la Commune suite à une erreur matériel de saisie.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que suite à une erreur matérielle d'écriture lors de la saisie informatique du budget primitif 2019, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, en dépenses d'investissement, de l'article 21318 chapitre 021 à l'article 21318 chapitre 040, pour un montant de 20 000.00 Euro.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepter d'effectuer un virement de crédit, en dépenses d'investissement, pour un montant de 20 000.00 Euro de l'article 21318 chapitre 021, à l'article 21318 chapitre 040.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IX/Virement de crédit sur le budget primitif 2019 de la Commune dans le cadre du remplacement de deux poteaux incendie.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, en dépenses d'investissement, sur le budget primitif 2019 de la Commune, de l'article 2315 opération 18 (Travaux bâtiments) à l'article 2188 opération 86 (Poteau incendie), pour un montant de 4 600.00 Euro afin de couvrir la dépense liée au remplacement de deux poteaux incendie dont les travaux n'avaient pas pu être prévus lors du vote du budget.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepter d'effectuer un virement de crédit, en dépenses d'investissement, pour un montant de 4 600.00 Euro de l'article 2315 opération 18, à l'article 2188 opération 86.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

X/Autorisation d'extension de terrasse / buvette pour la fête locale de Varilhes.

Madame Le Maire présente à l'Assemblée la demande faite par le reprenneur du Café de France concernant la mise en place d'une buvette pour la période de la fête locale et la demande faite par le restaurant le Saint Michel pour la même période.

Madame Le Maire donne également lecture du courrier transmis par Madame Le Présidente du Comité des Fêtes de Varilhes, courrier dans lequel il est indiqué les problèmes que pourraient entraîner l'installation d'une telle buvette proche de celle du Comité des Fêtes.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le dossier.

Après réflexion et délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- o D'autoriser la buvette sur la terrasse du Café de France.
- o De refuser la mise en place d'une buvette au Café de France, côté Avenue Louis Siret.
- o D'autoriser l'extension de la terrasse du restaurant le Saint Michel en continuité de l'existante, derrière le manège des petites auto-tamponneuses.

XI/Présentation des offres, choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine et détermination des tarifs.

- 1°) Choix du prestataire pour les repas de cantine :

Madame Le Maire présente à l'Assemblée les différentes offres reçues en Mairie suite à la consultation lancée dans le cadre de la fourniture des repas de cantine, pour le site de Varilhes et celui de Laborie.

Madame Le Maire précise que l'offre la « mieux disante » a été réalisée par la Société API Restauration située 3 Avenue Luis Ocana, 11610 Pennautier.

Madame Le Maire indique que cette prestation comprendra des menus composés de 5 éléments, avec 1 élément BIO par jour, avec selon les saisons de 40% à 60% de produits locaux et le pain.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de signer la convention de fourniture des repas avec la Société API, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de signer la convention de fourniture des repas de cantine avec la Société API Restauration située 3 Avenue Luis Ocana, 11610 Pennautier, pour le site de Varilhes et celui de Laborie.
- Dit que cette convention sera opérationnelle à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.
- Dit que les menus comprendront :
 - o 5 éléments,

- 1 élément BIO par jour,
- Selon les saisons de 40% à 60% de produits locaux,
- Le pain.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

- 2°) Détermination tarifs cantine :

Madame Le Maire indique que suite à la convention pour la fourniture des repas de cantine, en liaison froide, signée entre la Commune de Varilhes et la Société API Restauration, située 3 Avenue Luis Ocana, 11610 Pennautier, il y a de fixer le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame Le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine, pour l'année scolaire 2019/2020, comme suit, à compter du 1° septembre 2019 :

- Tarif du repas enfant domicilié sur la Commune : 3.40 Euro TTC.
- Tarif du repas enfant domicilié hors Commune : 7.00 Euro TTC.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1° septembre 2019.
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires liées à ces modifications.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XII/ Détermination des horaires du mercredi.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, la semaine scolaire sera désormais de 4 jours.

Compte tenu de ces éléments, Madame Le Maire propose les horaires et l'organisation suivants pour la demi-journée ou la journée du mercredi :

- Heures d'accueil du mercredi :
 - De 7h30 à 9h00 le matin
 - De 13h30 à 14h00 l'après-midi.
- Heures de départ du mercredi :
 - De 12h00 à 12h30 le matin.
 - De 17h00 à 18h30 l'après-midi.
- Horaires de la demi-journée :
 - De 7h30 à 12h30 sans le repas.
 - De 7h30 à 14h00 avec le repas.
 - De 13h30 à 18h30 sans le repas.
- Horaire de la journée complète avec le repas :
 - De 7h30 à 18h30 avec le repas.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que les horaires et l'organisation du mercredi seront les suivants :
 - Heures d'accueil du mercredi :
 - De 7h30 à 9h00 le matin
 - De 13h30 à 14h00 l'après-midi.
 - Heures de départ du mercredi :
 - De 12h00 à 12h30 le matin.
 - De 17h00 à 18h30 l'après-midi.
 - Horaires de la demi-journée :

- De 7h30 à 12h30 sans le repas.
- De 7h30 à 14h00 avec le repas.
- De 13h30 à 18h30 sans le repas.
- Horaire de la journée complète avec le repas :
 - De 7h30 à 18h30 avec le repas.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents dans le cadre de ce dossier.

XIII/ Détermination des tarifs de l'ALAE et du mercredi.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la mise en place de l'ALAE depuis le 1^o septembre 2017.

Madame Le Maire rappelle que ce nouveau service a entraîné la participation financière des familles.

Madame Le Maire propose de réviser les tarifs pour la rentrée scolaire 2019/2020 comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Madame Le Maire rappelle que ces tarifs sont évolutifs en fonction du quotient familial.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que les tarifs appliqués sont ceux définis dans le tableau joint en annexe.
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^o septembre 2019.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XIV/ Choix de l'horaire pour le feu d'artifice du 14 juillet et le feu d'artifice de la fête locale.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur les horaires de tir pour le feu d'artifice du 14 juillet et le feu d'artifice de la Fête locale d'Août.

Madame Le Maire propose les horaires suivants :

- Feu du 14 juillet : 23h00.
- Feu de la Fête locale d'Août : 22h30.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que les horaires de tir seront les suivants :
 - Tir du Feu d'artifice du 14 juillet : 23h00.
 - Tir du Feu d'artifice de la Fête locale d'Août : 22h30.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XV/ Tour des commissions :

- Fête des associations du 7 septembre : M. Rescanières.
Il est remis à l'Assemblée le planning de la journée afin de réaliser les inscriptions.
- Commission du personnel : Mme Mouchague.
 - SDIS : une réunion a eu lieu avec Marie-Laure Soucarre, en charge des conventions de mise à disposition des agents sapeurs-pompiers volontaires, afin de réactualiser le document.
Une réunion de présentation sera organisée avec le personnel à la rentrée de septembre.
 - Document unique : une réunion de travail a été organisée avec la préventrice du centre de gestion. Le dossier a été relancé pour être réactualisé.
 - Assistants de prévention : le dossier est aussi relancé avec la préventrice du centre de gestion. Le choix des préventeurs doit être fait, des réunions de travail seront aussi organisées.

- Dossier Commerce avec l'intercommunalité : Mme Mouchague.
Une réunion bilan va être organisée avec les commerçants de la Commune le 20 juin à 20h00.
- Groupe culture : Mme Macary.
Les concerts concernant les quartiers d'été auront lieu fin juin.
- Commission urbanisme et cadre de vie : Mme Bénazet.
 - o Le dossier de PLH avec l'intercommunalité suit son cours.
Mme Bénazet présente à l'Assemblée le bilan réalisé par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes concernant l'état du logement sur la Commune de Varilhes.
 - o Le jury communal des villes et villages fleuris est passé le 6 juin, le classement a été réalisé et a été transmis au Conseil Départemental.

XV/ Questions diverses.

- 1°) Régie Municipal des Eaux :
Madame Le Maire donne la parole à M. Blandinières qui indique à l'Assemblée que le Tribunal Administratif de Toulouse a rejeté la requête de M. Verdier David.
M. Verdier devra verser à la Commune de Varilhes une somme de 1 500.00 Euro.
- 2°) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :
Madame Le Maire indique que la consultation publique du PCAET a été lancée. Le document a été transmis par courriel, pour information, à l'Assemblée.
- 3°) Défense ligne ferroviaire :
Madame Le Maire présente à l'Assemblée le document du Comité de Défense de la ligne ferroviaire Ariège qui a été transmis par courriel à l'Assemblée.
L'Assemblée valide les éléments présentés dans la plateforme revendicative : « Stop à la dégradation du service public ferroviaire ».
- 3°) Place de la Libération :
Problème régulier de stockage de déchets au niveau des conteneurs de la Place de la Libération qui a nécessité une intervention des agents communaux et des élus le lundi 10 juin.
- 4°) Divagation des animaux :
La divagation des animaux est aussi un problème régulier sur la Commune, une intervention a été nécessaire le lundi 10 juin pour des chevaux errants sur la voie publique.
Il est souvent difficile de trouver les propriétaires au moment de l'incident.
Il sera donc demandé au Policier Municipal de recenser les animaux (en troupeau) sur la Commune, d'en chercher les propriétaires afin de faciliter les recherches en cas de soucis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.